DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

_____

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 13 + 3 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Jacky BRUCKER
Mme Célia RISCHMANN
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Christel BUCHEL, pouvoir à Mme Isabelle HALTER
Mme Nathalie SCHEIDT, pouvoir à Mme Joelle SCHOTT
M. Gérard HALTER, pouvoir à M. Jacky BRUCKER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : M. Thierry REHRI
M. Jean-Luc SCHLOSSER

****

La convocation pour la séance a été transmise le 5 février 2020 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

****

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve le rajout d'un point n° XI à l'ordre du jour : «Demande de subvention à la région Grand Est pour plaques de rues bilingues».

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,
. par 12 voix pour
. 1 abstention (Mme Françoise KEIFF)
approuve le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne Mme Martine FOHR, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

-Mme Isabelle HALTER entre en séance-

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

. MARCHES PUBLICS - CONTRATS

CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE

Avenant au marché du lot n° 1 – Gros-Œuvre, titulaire Société LEON – AUENHEIM, en plus : 3 467,88 € HT, concerne plus-values pour déviation de conduite d'eaux pluviales.
Soit + 6,36 %, le marché passe à 58 015,10 € HT.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Adhésion au contrat d'assurance souscrit par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin, destiné à couvrir la commune des risques liés à l'absence des agents pour maladie, accident, renouvelé au 01.01.2020 aux conditions suivantes :

Assureur : ALLIANZ VIE
Courtier : GRAS SAVOYE
Durée : 4 ans
Agents «CNRACL» : taux de la prime d'assurance de 4,55 % de la masse salariale
Agents «IRCANTEC» : taux de 1,45 %.
La franchise est de 15 jours en maladie ordinaire pour tous les agents.

LOCATION D'UN LOGEMENT

Au 01.01.2020, logement 2 pièces, 2, rue de l'Eglise, loué à Mme SCHNEIDER – ZAREBA Myriam, loyer de 440,- € hors charges.

IV. COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

-M. Christian SCHOTT entre en séance-

Le conseil municipal,

. vu les projets de comptes administratifs présentés par Mme Isabelle HALTER, adjointe au maire,

. entendu les explications du maire,

à l'unanimité des membres présents, en l'absence momentanée du maire,

décide

. d'approuver les comptes administratifs de l'exercice 2019 présentés comme suit :

. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement :

Dépenses :	931 175,87 €
Recettes :	1 203 841,33 €
Excédent :	272 665,46 €

Section d'investissement :

Dépenses :	819 964,53 €
Recettes :	1 489 050,95 €
Excédent :	669 086,42 €

Investissement – crédits reportés sur l'exercice 2020 :	499 617,00 €

Résultat cumulé de clôture :

Fonctionnement – excédent :	272 665,46 €
Investissement – excédent :	669 086,42 €
Excédent de clôture :	941 751,88 €

. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» – TRANCHE 4

Fonctionnement :	
Dépenses :	341 367,40 €
Recettes :	862 735,61 €
Excédent :	521 368,24 €
Investissement :	
Dépenses :	655 549,24 €
Recettes :	314 181,84 €
Déficit :	341 367,40 €
Excédent de clôture :	180 000,84 €

V. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide

. d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2019, soit un montant de 272 665,46 €, au financement de la section d'investissement de l'exercice 2020

. charge le maire d'émettre le titre de recette correspondant à l'article 1068 «Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé».

VI. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE – EXERCICE 2019

Le conseil municipal,

Considérant la conformité des écritures et résultats des comptes de gestion du trésorier municipal, comptable, du budget principal et du budget annexe du lotissement «Les Myrtilles», tranche IV, avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur,

décide,

d'approuver les comptes de gestion de l'exercice 2019 présentés par le trésorier de Bischwiller.

VII. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «ENFANTS SOLIDAIRES HOPLA CHEF»

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide

d'attribuer une subvention de 1 530,- € à l'association «Enfants Solidaires Hopla Chef» de Soufflenheim, en contrepartie de l'achat de livres de cuisine offerts aux élèves de l'école élémentaire, au moment de Noël 2019.

VIII. ECHANGE SANS SOULTE – LIEU-DIT «WIEDEMATT»

Le maire indique au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'approuver le principe d'un échange sans soulte en régularisation d'un constat effectué après les travaux d'aménagement de voirie et de réseaux du prolongement de la rue des Myrtilles.

En effet, il a été constaté que l'emprise de la voie publique empiétait d'environ 48 m2 sur la parcelle référencée Section 8, n° 95, propriété de M. Joël DORFFER de Schirrhein.

Une parcelle communale jouxtant cette dernière, la même surface en serait distraite pour être rattachée à la parcelle de M. DORFFER.

Le maire invite le conseil municipal à approuver cette démarche, conformément au procès-verbal d'arpentage du cabinet BAUR de Haguenau.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve l'échange sans soulte entre la commune de Schirrhein et M. Joël DORFFER, domicilié à Schirrhein, 2, Impasse de la Source, à savoir :

. la parcelle référencée Section 8, n° 337/95, avec 0,48 ares, anciennement propriété de M. Joël DORFFER, devient propriété de la commune de Schirrhein

. la parcelle référencée Section 8, n° 339/96, avec 0,48 ares, anciennement propriété de la commune de Schirrhein, devient propriété de M. Joël DORFFER

. charge l'étude notariale HOLL & CROVELLA de Bischwiller d'établir l'acte d'échange correspondant

. dit que tous les frais y relatifs sont à la charge de la commune de Schirrhein

. autorise le maire à signer tous documents y afférents.

IX. PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES

Le maire fait savoir au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la création de deux postes d'adjoints techniques au sein du personnel communal.

Le premier permettra le recrutement du remplaçant de M. Rémy SUTTER, agent de maîtrise principal, qui fera valoir ses droits à la retraite au 1er juin 2020.

Le second permettra l'embauche en qualité d'agent titulaire à temps non complet, soit 20 h hebdomadaires, de M. Antonio DA SILVA, dont le contrat en emploi aidé ne pourra pas être renouvelé au 20 avril 2020.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide de procéder à la création des emplois suivants, au sein du personnel communal, filière technique :

. un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, avec effet du 1er juin 2020

. un poste d'adjoint technique territorial à raison de 20 h hebdomadaires, avec effet du 20 avril 2020.

X. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES NON RECOUVREES

M. Pascal BOËS, trésorier de Bischwiller, comptable de la collectivité, a présenté un état de créances irrécouvrables, pour lesquelles les moyens du trésor public ont été mis en œuvre, malheureusement sans succès.

Les créances concernent la location d'un garage par la commune en 2017.

Le montant total concerné est de 480,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

. décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation des demandes en non-valeur présentés par M. Pascal BOËS, trésorier de Bischwiller, pour un montant global de 480,00 €.

. précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits au budget 2020, à l'article 6541 «créances admises en non-valeur».

XI. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST POUR L'ACQUISITION DE PLAQUES DE RUES BILINGUES

Le maire rappelle au conseil municipal que l'ensemble des plaques de rues du village seront prochainement remplacées par des plaques de rues bilingues, en français et en alsacien.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide financière, estimée à 40 %, de la région Grand Est, au titre du soutien aux actions favorisant la culture alsacienne.

110 plaques seront commandées, ceci pour un montant de 12 411,45 € HT, hors pose.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. décide de solliciter une aide financière auprès de la région Grand Est pour l'acquisition et la mise en place des plaques de rues bilingues dans la commue

. charge le maire d'effectuer les démarches y afférentes.

XII. INFORMATIONS

A/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'aliéner suivantes :

. Maison sur terrain de 13,94 ares, 4, rue des Messieurs.
. Terrain de 4,10 ares, rue des Mûres.
. Terrain de 5,20 ares, Chemin Creux.
. Local commercial de 3,05 ares, 2, rue Principale.
. Appartement 19 a, rue des Chaumières.
. Terrain de 7,95 ares, rue des Messieurs.
. Appartement 101, rue Principale.
. Maison sur terrain de 9,85 ares, 25, rue Kirchlach.
. Maison sur terrain de 4,56 ares, 87, rue Principale.
. Maison sur terrain de 7,22 ares, 9, rue du Stade.
. Maison sur terrain de 9,80 ares, 16, rue de la Forêt.

B/ TRAVAUX

. Rénovation partielle à l'ancienne école maternelle terminée, suite au début d'incendie de mai 2019.
. Lotissement «Les Myrtilles IV» : reste à poser une partie de l'enrobé ainsi que 2 plateaux.
. Rue des Sapins. Reste à poser l'enrobé.
. City-stade terminé.
. Rue du Foyer – chantier en cours.
. Rue du Gros-Chêne – reste à poser les candélabres.
. Salle polyvalente – Régulation mise en place par la CAH.

C/ RESTROSPECTIVE COMMUNALE

06.12.2019 : Réunion de chantier rue du Gros-Chêne
07.12.2019 : Opération : «MER GEHN BREDELE BACHE» initié par le comité alsacien
08.12.2019 : Fête patronale Saint-Nicolas
10.12.2019 : Opération préalable réception des travaux «Myrtilles IV»
11.12.2019 : Commission scolaire / périscolaire CAH
13.12.2019 : Repas des agents de la commune
14.12.2019 : Réunion du comité consultatif alsacien
16.12.2019 : R.V. M. WALZ, nouveau chauffeur pour la navette communale
16.12.2019 : R.V. M. BASTIAN de la Société BEREST
19.12.2019 : Réunion CCAH
08.01.2020 : Conférence des maires CAH
09.01.2020 : COPIL périscolaire à Rohrwiller
10.01.2020 : Réunion avec l'équipe technique
11.01.2020 : Permanence du maire
13.01.2020 : R.V. M. BASTIAN de la Société BERET
Réunion technique CAH
21.01.2020 : Réunion de chantier rue du Foyer
Réunion de chantier Hall de stockage
25.01.2020 : Réunion du comité consultatif alsacien
25.01.2020 : A.G. de l'Amicale des sapeurs – pompiers
27.01.2020 : Réunion avec le trésorier principal – M. BOËS
28.01.2020 : Réunion de chantier rue du Foyer
31.01.2020 : Réunion du CISPA
02.02.2020 : 100 ans de Mme Clémentine BRUDER
04.02.2020 : Réunion de chantier rue du Foyer
06.02.2020 : Inspection Brigade de Gendarmerie de Bischwiller
06.02.2020 : Commission des finances CAH
10.02.2020 : Réunion technique CAH
Réunion du Conseil de Fabrique
11.02.2020 : Conseil de l'école maternelle

XIII. DIVERS

Mme Célia RISCHMANN relaie une demande de mise en place d'un défibrillateur au stade de la Forêt.

MOT DE LA FIN

Remerciements à :

. l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail réalisé.

. l'ensemble des élus pour leur fidélité, leur engagement à respecter le contenu et les promesses inscrits au programme de la mandature.
Beaucoup de réalisations ont été faites sans faire appel à l'emprunt et avec une fiscalité quasi stable et cela malgré la baisse des dotations de l'Etat.

Un grand regret : que la commune ait été incorporée de force, comme trois autres communes, dans la CAH, malgré l'avis défavorable du conseil de communauté de Bischwiller et environs et des 4 conseils municipaux. Grave entrave à la démocratie. Résultat : après un peu plus de 2 ans de fonctionnement, on constate que cela n'a rien apporté à la commune.